



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

**Objet de la délibération**

**RENOUVELLEMENT DU PEDT ET PLAN MERCREDI 2018-2021**

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2018.11.010**

## **RENOUVELLEMENT DU PEDT ET PLAN MERCREDI 2018-2021**

**Rapporteur : Michèle DOLLÉ**

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) de la Ville d'Hennebont fait l'objet d'une convention entre la Ville, les services de l'Etat (la Direction Départementale de la Cohésion Sociale), l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan qui arrive à échéance.

Le Conseil Municipal du 22 février 2018 a validé la poursuite du PEDT et sa réactualisation en raison du retour à la semaine de 4 jours (décret du 27 juin 2017) et la suppression des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée de septembre 2018.

Les axes éducatifs généraux du PEDT ont déjà fait l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage du PEDT (le 18 janvier 2018) et le Conseil Municipal (le 22 février 2018).

Le document présenté au Conseil Municipal du 22 novembre 2018 intègre d'une part les projets et actions à mettre en œuvre pour la période 2018-2021 et, d'autre part, le nouveau Plan Mercredi (décret du 23 juillet 2018) qui veut impulser le développement d'une offre d'accueil de qualité sur le temps du mercredi.

Ce Plan Mercredi ouvre droit pour la Collectivité à des financements de la Caisse d'Allocations Familiales. Il est contractualisé à travers deux conventions liant la Ville aux services de l'Etat, l'Education Nationale et la CAF :

- La convention « Charte Qualité Plan Mercredi », précisant les engagements de chacune des parties pour la labellisation Plan Mercredi des accueils de loisirs du mercredi de la Ville,
- La convention de financements CAF relative au Plan Mercredi.

Les nouvelles actions présentées seront mises en place de manière expérimentale la première année pour être développées en fonction de l'évaluation effectuée lors des Comités de Pilotage du PEDT.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date des 1<sup>er</sup> octobre 2018 et 12 novembre 2018,

**Vu** l'avis de la Commission Vie en date des 6 février 2018 et 14 juin 2018,

**Vu** l'avis du Comité de Pilotage en date du 05 novembre 2018

**Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en son absence, son représentant, à signer les documents relatifs
  - à la convention Charte Qualité Plan Mercredi,
  - à la convention de financements CAF Plan Mercredi
- ➔ **VALIDE** le PEDT intégrant le Plan Mercredi 2018-2021,
- ➔ **AUTORISE** l'exécution des dépenses qui en découlent,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/12/2018

Reçu en préfecture le 05/12/2018

Affiché le 10 12 2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20181122-D201811010-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU